

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Déplacement des élèves de l'UNSS

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 28/11/2023  
Réuni le : 07/12/2023  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le déplacement des élèves de l'UNSS en dehors des installations de la ville de St-Maixent**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande qu'une autorisation soit donnée aux professeurs d'EPS d'encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 28/11/2023  
Réuni le : 07/12/2023  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre dans le cadre de la mise en place d'une action artistique et culturelle intitulée « En voyage dans les bulles » pour des élèves de 5ème avec une participation financière de 700€ de la Communauté de communes.  
Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/11/2023

Réuni le : 07/12/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2023**

**Numéro de la DBM : 14**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Mme la Gestionnaire demande que soit prélevé 10 000,00€ sur le fonds de roulement pour abonder le SHR dans le cadre d'achat de denrées.

Mme la Gestionnaire demande que soit voté le prélèvement de 10 000 € pour le SRH.

Au regard de l'avis transmis par M L'Agent Comptable, les membres du CA autorisent un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 10 000 euros.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de participation du SRH

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 44  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 28/11/2023  
Réuni le : 07/12/2023  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote le taux de participation du SRH**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la gestionnaire présente un tableau comparatif des 7 dernières années et demande que soit maintenu le taux de participation au fonctionnement du SRH pour 17%. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce en faveur d'un taux de fonctionnement à hauteur de 17%.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition des crédits de viabilisation

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 45  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 28/11/2023  
Réuni le : 07/12/2023  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la proposition des clés de répartition des crédits de viabilisation**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente une proposition de clé de répartition entre le SG et le SRH pour viabilisation. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve les clés de répartition des crédits de viabilisation présentées selon l'annexe jointe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 48  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH SEGPA :

Le conseil d'administration autorise la répartition de la DGH à hauteur de 130.50 heures pour la SEGPA selon les tableaux joints en annexe. Le conseil d'administration approuve également le projet pédagogique et l'organisation en classes et groupes proposée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 49  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 05/03/2024

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal soumet à l'approbation du CA les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.

Pour la structure collège

Le conseil d'administration n'autorise pas la répartition de la DGH à hauteur de 610 heures pour le collège selon le tableau joint

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	26
Pour :	7
Contre :	18
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROJET DE MEDIATION CANINE

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 50  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 5 mars 2024**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme La Principale Adjointe présente le projet « La réussite scolaire par la médiation canine »  
Les objectifs sont également précisés :  
•Apaiser le climat scolaire,  
•Donner davantage de sens aux apprentissages pour rendre plus concrètes des notions abstraites à l'aide du chien,  
•Rassurer et accompagner les élèves,  
•Ajouter des lignes dans le corps du texte.  
Les élèves ciblés sont :  
•Elèves ciblés par le dispositif SAS (Structure d'Accompagnement Spécifique),  
•Groupe de 5ème cours d'Allemand de Mme Busse,  
•Elèves en entretien à l'administration.  
Le calendrier prévisionnel est également présenté :  
•Expérimentation : Mars-Juin 2024,  
•Evaluation de l'expérimentation : Juin 2024,  
•Projet Médiation canine : Septembre 2024.

A l'unanimité, les membres du CA valident le projet de médiation canine et autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses afférentes si nécessaires.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0





0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CREDITS GLOBALISES

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 51  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 5 mars 2024**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire propose la répartition suivante pour les 1 600,00€ alloués aux crédits pédagogiques globalisés d'état :

- Manuels scolaires : 300,00€.
- Carnets de correspondance : 1 300,00€

A l'unanimité, les membres du CA valident cette répartition.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente la convention cadre d'un échange avec les élèves de SEGPA et les résidents de l'EHPAD « La Chanterie » de S-Maixent.  
A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec le groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente la convention cadre d'un échange avec les élèves de la SEGPA et la CAPEB 79 de Niort (intervention gratuite de l'artisan messenger).  
A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la CAPEB79

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 54  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Accueil des allemands dans le cadre d'un échange , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente le budget final dans le cadre de l'accueil des élèves allemands qui a eu lieu du 13 au 20 septembre 2023. A l'unanimité, les membres du CA valident ce bilan financier intégrant une participation des familles d'un montant de 20 euros.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le projet de remédiation par les arts dans le cadre du SAS. Le photographe retenu est M. POQUET Claude et les photos porteront sur la ville de St-Maixent.  
Ce projet a fait l'objet d'une subvention d'un montant de 4000 euros accordés par la DRAC.  
A l'unanimité, les membres du CA valident ce projet et autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses afférentes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 56  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre de l'action « sortie pédagogique à Oradour/G à destination des classes de 3ème, la Fédération National André Maginot accorde une aide financière à la réalisation de ce projet. Mme la Gestionnaire demande que soit accepté le don de 1500,00€ attribué par la FNAM. A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à encaisser ce don.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention 2021 relative à la convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves des collèges de St-Maixent et de La Mothe-Saint-Héray et personnel du 1er degré.  
À l'unanimité les membres présents autorisent le chef d'établissement à signer cet avenant tripartite avec la collectivité départementale et le collège de La-Mothe-Saint-Héray.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 58  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LUNEBURG (ALLEMAGNE) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la réception des partenaires allemands et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 6356 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 175 €, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Défi'mots ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 260 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 1 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 60  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Big Challenge ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 420 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 2 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 61  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte les modalités de passage des épreuves orales du DNB 2024 et donne son accord pour la suspension des cours le mercredi 29 mai 2023 pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème, toutes les ressources enseignantes étant mobilisées. Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des dites classes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre r pour l'adhésion au groupement pour l'achat de fournitures de bureau et de papier de reprographie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 63  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/02/2024  
Réuni le : 05/03/2024  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention tripartite de partenariat relative à la participation de la collectivité départementale aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS. Le montant annuel de la participation versée par la collectivité départementale à la mairie de Saint-Maixent-L'Ecole s'élève 3 907,20€ pour un forfait d'utilisation de 814 heures.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention tripartite avec la collectivité départementale et la Mairie de Saint-Maixent-l'Ecole.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/02/2024

Réuni le : 05/03/2024

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer la convention cadre pour l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) pour un montant annuel de 310,00€correspondant aux frais d'adhésion.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre relative à l'adhésion à l'Association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du département des Deux-Sèvres (AGAPE 79) et autorise l'engagement des frais inhérent à l'adhésion à l'AGAPE79 pour un montant annuel de 310,00€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0